COMMUNE DE MESSERY

SNACK DE LA PLAGE
Informations relatives à l'appel à candidature

1) Informations générales :

Convention d'une durée de 5 ans sans reconduction possible.

Période d'ouverture du 1er avril au 30 septembre (la commune reste ouverte à une évolution par voie d'avenant pour des périodes d'ouverture supplémentaires pendant la durée de la convention).

Redevance de 1200 € par mois + charges (eau, électricité et TEOM) + une part variable correspondant à 2% du chiffre d'affaires en euros TTC réalisé au titre de l'activité prévue par la convention.

Les charges doivent être acquittées à la fin de la période d'ouverture de chaque année, la partie variable sera versée par l'Occupant chaque année après communication à la commune des résultats de l'activité et au plus tard le 30 novembre de l'année considérée.

Une caution de 2000.00 € est demandée à la signature de la convention.

2) Horaires d'ouverture minimum et de fermeture maximum :

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi : de 11h00 à 22h00

Vendredi : 11h00 à 22h30

Samedi et Dimanche : 09h00 à 22h30

3) Attentes relatives à l'expérience du candidat, capacité à exploiter l'établissement et viabilité du projet :

Justification de l'expérience dans un établissement comparable.

Cohérence et viabilité du projet.

Présentation des compétences et expérience de l'équipe notamment pour la préparation des repas.

4) Attentes relatives à la carte (adaptée aux adultes et enfants) :

Une carte ou des plats « Signature », laissés au libre choix du candidat, permettant de caractériser l'identité de son offre.

Une offre de plats à partager (type planches, assortiments ou propositions équivalentes).

Une offre de petite restauration (type snacking, restauration rapide, etc.).

Une gamme de boissons (avec licence IV mise à disposition par la Commune).

Une offre de glaces, gaufres, crêpes ou autres pouvant se faire aux moyens d'une petite annexe type chalet implantée sur l'espace du snack.

5) Attentes relatives à la politique tarifaire :

Une offre tarifaire accessible, présentant une diversité de niveaux de prix en cohérence avec la composition et la diversité de la carte proposée.

6) Attentes relatives à la qualité de l'aménagement et à la cohérence esthétique de l'espace :

Le mobilier doit être installé de manière cohérente sans juxtaposition d'éléments disparates. Une cohérence de l'aménagement de l'ensemble, une description du mobilier et une présentation d'un aspect visuel sont attendues.

7) Constitution du dossier :

1. Une lettre de motivation et un CV faisant apparaître les motivations des candidats et leur expérience dans ce secteur d'activité.

2. Une présentation du projet faisant apparaître :

- ✓ L'identité de la personne (physique ou morale) qui exploitera le snack
- ✓ Proposition d'une carte complète « non exhaustive » avec boissons
- ✓ La grille tarifaire
- ✓ La qualité du service : type de vaisselle utilisée, service au bar ou à table, vente à emporter…
- ✓ La description des mobiliers et matériels utilisés (tables, chaises, parasols, aménagement de la pergola

8) Modalités de dépôt et d'étude du dossier :

Merci de déposer **un dossier complet contenant 2 exemplaires : une version nominative et une version anonymisée qui sera étudiée par le jury.**

Dépôt en main propre à la mairie ou par courrier :
Mairie de Messery – AO Snack de la Plage – place de la mairie – 74140 MESSERY

Une dégustation de quelques plats sera organisée – les modalités seront communiquées aux candidats à l'issue de la date de fin d'appel à candidatures.

Date de début de l'appel à candidature : 23/11/2026
Date de fin de l'appel à candidature : 20/01/2027

9) Informations complémentaires

Visite du lieu prévue le : 02 décembre 2026 de 9h à 10h15 – merci de confirmer votre présence à l'adresse mail dst@messery.fr

Bâtiment à équiper (photo non contractuelle)



Plan du snack en annexes